

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins
de la Pointe de la Gaspésie
dûment convoquée et tenue virtuellement
le mercredi 5 avril 2023 à 19h30**

SONT PRÉSENTS : 35 personnes en direct

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Avant l'ouverture de l'assemblée, on présente aux membres une vidéo d'ouverture.

1.1. Mot de bienvenue

Le président, M. Serge Cassivi, souhaite la bienvenue à tous les membres présents en ligne à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie qui se tient entièrement et exclusivement à distance. Il fait la précision suivante : la rencontre étant à distance complètement, le vote se fera en direct pour certains sujets et durant une période de votation en différé pour d'autres sujets. La période de votation est d'une durée de 4 jours.

M. Cassivi agit comme président d'assemblée. Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et au soutien de l'assemblée :

- M. Denis Lévesque, directeur général
- M. Kévin Dufresne, président du comité mise en candidature, qui agira plus tard comme président d'élection puisque le président est lui-même candidat.
- M. J. Antonio Blouin, le président du comité coopération
- Mme Sonia Servant, la secrétaire du conseil d'administration
- Mme Marie-Pier Denis, adjointe à la direction générale et Mme Nadine Dupuis, directrice de la vie associative sont présent sur place pour voir au bon déroulement de l'assemblée
- Une équipe de soutien est aussi en ligne en cas de problème technique

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

L'assemblée débute avec un message vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

La vidéo du message de M. Cormier est présentée et est d'une durée de 3 minutes

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Pour la présentation des règles de participation à l'AGA, M. Cassivi cède la parole à la secrétaire, Mme Sonia Servant. Celle-ci présente le déroulement de l'assemblée, les formalités pour s'exprimer ainsi que les directives à suivre. Elle mentionne également aux membres que les questions sont les bienvenues.

De plus, Mme Servant précise que pour proposer ou appuyer une proposition ou pour voter, il faut être membre de plein droit de la

Caisse depuis au moins quatre-vingt-dix (90) jours et respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domiciliée ou travailler au Québec
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- Être un membre réadmis membre de plein droit

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le président, Serge Cassivi, mentionne que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes devront être responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que les résultats puissent être communiqués. Les scrutateurs doivent être nommés et M. Cassivi recommande Mmes Nadine Dupuis et Marie-Pier Denis considérant qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que ceux-ci puissent être communiqués aux membres. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par Mme Shirley Whalen et appuyée par Mme Julie Plourde, il est proposé d'adopter la recommandation que Mmes Nadine Dupuis et Marie Pier Denis soient nommées scrutatrices.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour la nomination des personnes scrutatrices.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que Mmes Nadine Dupuis et Marie Pier Denis agissent à titre de scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Sonia Servant, secrétaire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour l'acceptation de l'ordre du jour.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2023

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé ne sera fait durant la rencontre.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée de 2022 soit accepté tel que présenté.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour l'acceptation du procès-verbal.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Serge Cassivi, livre le rapport du conseil d'administration aux membres. Il débute par la présentation des administrateurs et les remercie de leur implication. Il résume par la suite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

Il profite par le fait même de l'occasion pour remercier les employés, le directeur général et les membres pour leur fidélité.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Cassivi présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques dans lequel aucune dérogation n'a été constatée et aucun contrat de fourniture de biens et services n'a été accordé à des personnes visées par le code.

Voici donc le bilan du conseil d'administration sur la surveillance sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Avant la présentation des faits saillants du rapport financier, une capsule vidéo de 3 minutes sur l'évolution des états financiers est présentée.

Le directeur général, M. Denis Lévesque, présente les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Après la présentation, le directeur général offre aux membres qui ont des questions de les poser. Il s'engage à répondre directement autant que possible, à faire les vérifications nécessaires et à effectuer un retour le cas échéant.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. J. Antonio Blouin, président du comité coopération, présente le rapport sur l'utilisation du FADM et des différents engagements dans le milieu.

Un acétate de la répartition des sommes investies via les dons et commandites et du FADM selon les différents secteurs d'activités est présenté aux membres.

Un retour sur l'adoption du Plan d'engagement et de proximité de 2021 est également fait. Les priorités d'investissement et diverses initiatives en ayant bénéficié sont présentées.

Fonds Première entreprise de la Pointe de la Gaspésie

En parallèle avec les diverses initiatives dans le milieu, la Caisse s'est démarquée durant la dernière année par la création du Fonds première entreprise de la Pointe de la Gaspésie. M. Lévesque, directeur général en fait la présentation.

Éducation financière

La parole est de nouveau à M. Cassivi, président du conseil d'administration pour la présentation des programmes s'inscrivant dans la mission de Desjardins en matière d'éducation financière.

Caisse scolaire : M. Cassivi rappelle que pour favoriser la participation aux comptes scolaire, après plus de 7 dépôts effectués dans son compte

de caisse scolaire, le jeune est admissible à une ristourne de 10 \$. À la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie, c'est 52 jeunes qui en ont bénéficié en 2022.

Une capsule vidéo de la Caisse scolaire est présentée

Une capsule vidéo Mes finances, Mes choix est présentée

Mes finances, Mes choix : M. Cassivi effectue la présentation du programme Mes finances, Mes choix qui en est à sa 10^e année. Il apporte qu'en 2022, grâce à ce programme, en partenariat avec l'ACEF de la Péninsule, c'est plus de 946 participants au total, dont 902 nouveaux, pour un taux de satisfaction de 98 %.

Fonds du Grand Mouvement

Une diapositive sur les résultats des Fonds du Grand Mouvement 2022 pour la région est également présentée.

Finances solidaires

Fonds d'entraide Desjardins : M. Cassivi fait la présentation de ce programme qui offre aux personnes qui éprouvent des difficultés financières, des outils d'éducation budgétaire conjuguée, au besoin, à des prêts de dépannage. En 2022, c'est 412 personnes qui ont reçu un accompagnement budgétaire personnalisé.

Microcrédit Desjardins aux entreprises : M. Cassivi fait la présentation de ce programme qui vient en soutien aux entrepreneurs qui n'ont pas accès au réseau traditionnel de crédit en leur permettant d'obtenir des conseils sur la gestion d'une entreprise ainsi qu'un financement hors réseau, souple et adapté à leur capacité de payer. En 2022, Microcrédit Desjardins aux entreprises a accompagné 92 entreprises, a créé ou maintenu 156 emplois et accordé 154 500 \$ en prêt, ce qui a généré des investissements de 888 692 \$ dans le milieu.

Créavenir

Le président, M. Cassivi, présente également le programme Créavenir qui s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, Créavenir se déploie dans la région en collaboration avec 10 organismes de développement économique. En 2022, c'est 8 projets qui ont été appuyés, 18 emplois de créés ou de maintenus et 164 000 \$ en subvention et financement accordés par le programme, ce qui a généré des investissements de 455 299 \$ dans le milieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte, le président invite les membres qui ont des questionnements à les poser. Une seule question est posée :

« En suivi de la fuite de données qui a touché le Mouvement Desjardins au cours de l'année 2019, quelles mesures spécifiques la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie a dû mettre en place pour rehausser sa sécurité informatique. Est-ce qu'une évaluation des coûts directs pour l'institution a été réalisée? »

Le directeur général répond à la question en y apportant le plus de précision possible, il s'engage à fournir les renseignements supplémentaires si nécessaire.

Après une attente de quelques minutes, comme il n'y a aucune autre question, le président met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée

Le directeur général, M. Denis Lévesque, livre et explique la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels au 31 décembre 2022.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹ 2 069 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments 19 920 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ² 207 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE (3) k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022 22 193 k\$
	Affectation au FADM (215) k\$
	Affectation à la RRE (4 907) k\$
	Affectation à la réserve générale (17 071) k\$
	Solde des excédents à répartir 0

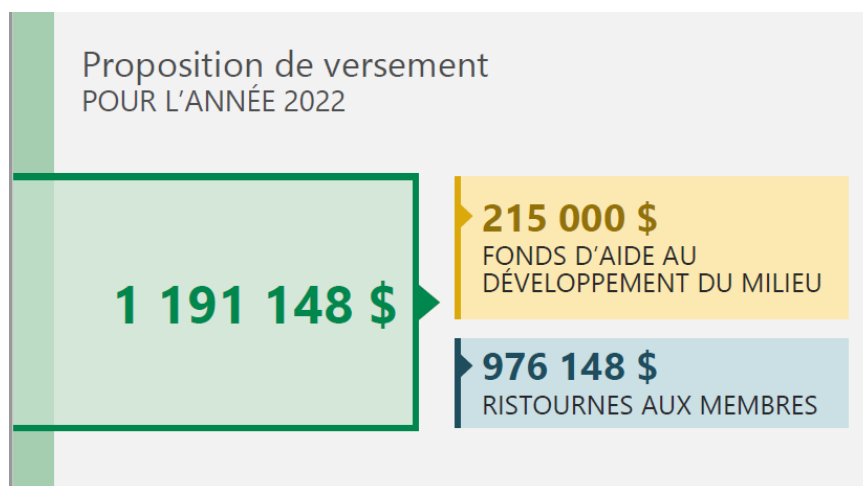
¹ Inclut 979 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu

[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Le présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes ci-dessous :



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			123 k\$
Épargne et placements			107 k\$
Fonds	0,49 \$		25 k\$
Prêts et marges de crédit			235 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		194 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		67 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		211 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		14 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			976 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation de partage des excédents soit acceptée.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote après l'assemblée.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection : Monsieur Serge Cassivi étant lui-même candidat, monsieur Kévin Dufresne, président du comité Mise en candidature, agira à titre de président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*. Il assurera l'animation durant la période d'élection et précisera le mode de votation.

Secrétaire d'élection : Dans le but d'assurer le bon déroulement des votes pendant l'assemblée, assistée par les personnes scrutatrices, madame Sonia Servant agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité mise en candidature, monsieur Kévin Dufresne, fait un retour sur la démarche du profil collectif enrichi qui consiste à cibler des personnes avec les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer de la saine gestion de la Caisse. Le profil collectif enrichi est mis à jour chaque année en fonction de la réalité du conseil d'administration et détermine, selon ses besoins, les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Il est toutefois important de comprendre que les critères recherchés sont des objectifs, bien qu'il serait optimal de les respecter, ils ne sont pas obligatoires, toutes les candidatures éligibles sont considérées.

Monsieur Dufresne présente par la suite le rapport du comité mise en candidature en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de

candidatures à été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023 de la façon suivante :

Affichage dans tous les établissements, diffusion sur les canaux virtuels (microsite et page Facebook) et affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures. Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- 3 postes pour le groupe A : secteur Gaspé.
- 1 poste pour le groupe B : secteur Rivière-au-Renard
- 1 poste pour le groupe C : la province de Québec (universel)
- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : développement durable et technologies de l'information
- 1 femme et 4 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus
- des personnes représentant le secteur des pêches commerciales
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Monsieur Dufresne présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Monsieur André Boulay, monsieur Serge Cassivi et madame Valérie Gagnon pour le groupe A.

Monsieur Rock Packwood pour le groupe C.

Monsieur Dufresne apporte la précision suivante suite au fait que le poste disponible pour le groupe B est toujours vacant : le conseil d'administration aura la responsabilité de pourvoir le poste vacant suite à l'assemblée générale.

Monsieur Dufresne invite les membres à consulter le document de présentation des personnes candidates disponible sur le site Internet de la Caisse.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Les candidats sont brièvement présentés aux membres.

5.2.4. Élection par acclamation

Cette année, 5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration. Un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler a été reçu. Le président d'élection déclare donc élu au poste de membre du conseil d'administration madame Valérie Gagnon et messieurs André Boulay, Serge Cassivi et Rock Packwood et les félicite.

5.3. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Sonia Servant apporte quelques précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats. Les membres sont invités, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuel et des ristournes.

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Elle fait également un rappel sur la façon de procéder.

La période de votation en différé débutera dès la fin de la présentation. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 9 avril 2023 à 23h59.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie, en son nom et celui des administrateurs, les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle ainsi que pour la confiance accordée à l'équipe de la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie. Il remercie également les personnes qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée. Finalement il remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

Le président adresse également des félicitations aux membres du conseil d'administration nouvellement élus. Pour terminer, il invite les membres à surveiller les prochaines communications relatives aux résultats de vote.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé : la proposition sur le partage des excédents et la ristourne a été adoptée avec une majorité de 94,92 % des membres qui ont voté en faveur. La proposition étant adoptée, c'est ce qui officialise la levée de l'AGA en date du 12 avril 2023 à 11h22.